

Règlement du concours Des Maisons et Balcons Fleuries

Objet du concours

Ce concours organisé par la ville de Louviers encourage les louvériens à contribuer à l'embellissement de la ville et à participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Condition de participation

Ce concours est ouvert à tout particulier habitant la commune, propriétaire ou locataire dont le jardin ou la réalisation florale sont visibles depuis la rue.

Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours seront présentées en photos.

Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse locale, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

Les élus de la commune ainsi que les membres du jury pourront s'inscrire, mais ne pourront figurer au classement.

Inscription

L'inscription à ce concours est gratuite.

Le bulletin d'inscription, ainsi que le présent règlement sont disponibles à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la commune : www.ville-louviers.fr. Il devra être déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie (rue Pierre Mendès France) ou à l'accueil.

Le service Événementiel vous contactera pour confirmer votre inscription et vous donner un rendez-vous pour récupérer une fleur « **Je participe au concours** ». Elle devra être installée obligatoirement dans le jardin ou sur le balcon, afin d'être vue de la voie publique par le jury.

Le formulaire d'inscription dûment complété est à faire parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de Louviers
19, rue Pierre Mendès-France
CS 10621
27406 Louviers Cedex

Ou à déposer à l'accueil de la mairie.

La clôture des inscriptions sera le 31 mai 2023.

Détermination des catégories

Deux catégories sont proposées :

- Catégorie 1 Maison avec jardin ou cour visible sur rue.
- Catégorie 2 Balcon, ou terrasses visible sur rue.

Tout candidat amené à concourir ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.

Composition et passage du jury

Le jury pourra être composé de :

- Représentants du Conseil Municipal.
- Représentants du Conseil des Aînés.
- Représentants du Conseil des Jeunes.
- Techniciens des service espaces verts de la ville.
- Professionnels évoluant dans le domaine des espaces verts ou du fleurissement.
- Des bénévoles Lovériens.

La qualité des membres du jury du concours communal est assurée bénévolement.

La période du concours s'étalera du 01 au 30 juin 2023.

Durant cette période, le jury procédera aux visites sur place sans informer préalablement les candidats.

Critère de notation

N° CRITERE	CRITERE	NOTE
1	Fleurissement	Sur 10
2	Originalité	Sur 10
3	Vue d'ensemble	Sur 10

Hors concours

Le premier prix ne pourra être attribué que 2 fois consécutives à un même candidat, lequel sera ensuite classé « hors concours » pendant un an.

Résultat, Remise de prix

Le classement sera rendu public lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui aura lieu à l'automne.

Ce classement pourra également être diffusé dans la presse locale, sur le journal municipal actu@louviers et sur le site internet de la ville.

Lots

Le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie se verra offrir un bon d'achat.

Tous les autres participants recevront un lot de consolation.

Contact

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter le service Événementiel au 02.32.09.58.06 ou par mail festivitesprotocole@ville-louviers.fr.